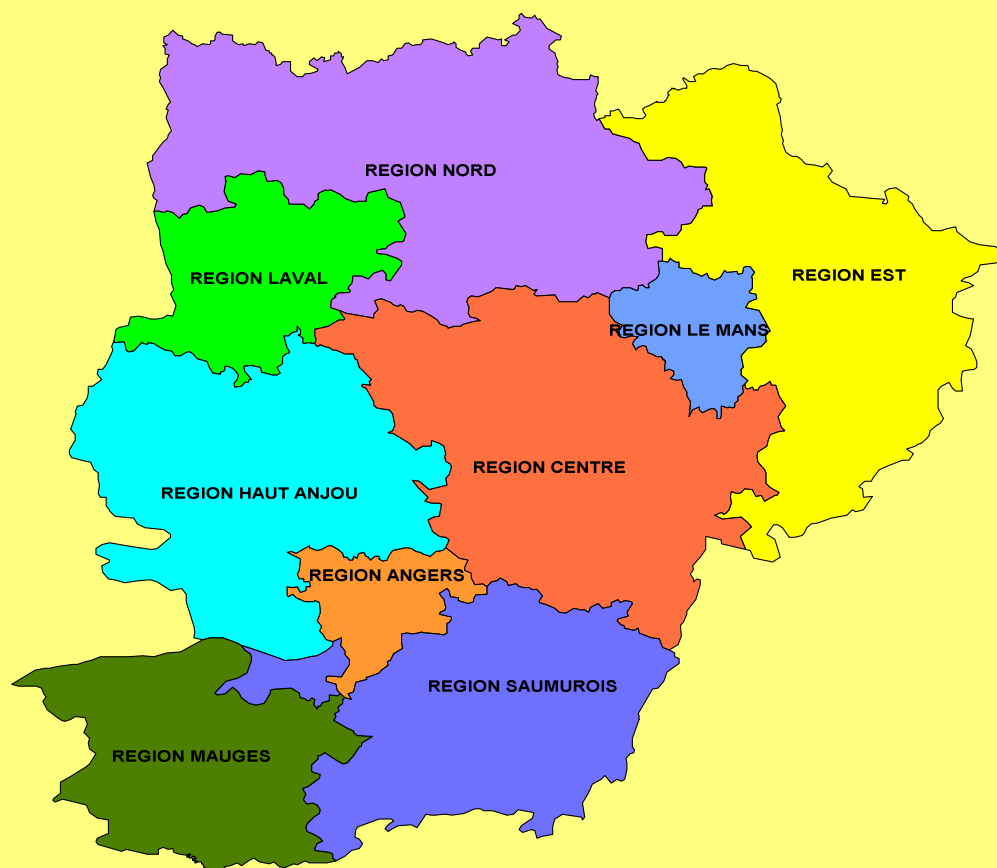


Rapport Financier

Au titre de l'exercice 2012
Comptes Sociaux et Consolidés IFRS



*Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel
de l'ANJOU ET DU MAINE*

CRCAM de l'ANJOU et du MAINE
40 Rue Prémartine
72083 Le Mans Cedex 09

SOMMAIRE RAPPORT FINANCIER

Partie I :	Rapport de gestion	Page	3
Partie II :	Comptes sociaux	Page	52
Partie III :	Comptes consolidés	Page	109
Partie IV :	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	Page	200

SOMMAIRE RAPPORT DE GESTION

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4	11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE	21
2. FAITS MARQUANTS	6	11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX.....	22
2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2012	6	11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	22
2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012	7	12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)	23
3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS	8	12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE	23
4. APERCU DES ACTIVITES (DONNEES EXPRIMEES EN MILLIONS D'EUROS)	9	12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24
4.1. LES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE CREDIT	9	12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	24
4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES	10	12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION	24
4.3. LES MOYENS TECHNIQUES	10	12.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25
5. LES RESSOURCES HUMAINES	10	12.6. LE RESULTAT NET	26
5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE	11	13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)	27
5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE.....	11	13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE	27
6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	11	13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27
6.1. REPARTITION DU CAPITAL.....	15	13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	27
6.2. DROIT DE VOTE.....	15	13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION	27
6.3. CONTROLE.....	15	13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	28
7. LES MOYENS TECHNIQUES	15	13.6. LE RESULTAT NET	28
8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	16	14. LES FACTEURS DE RISQUE	28
8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER.....	16	14.1. LE RISQUE DE CREDIT.....	28
8.2. ENVIRONNEMENT.....	16	14.2. LE RISQUE DE MARCHE	31
9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)	17	14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE.....	35
9.1. L'ACTIF.....	17	14.4. LA GESTION DU BILAN	35
9.2. LE PASSIF	18	14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE.....	42
10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDES)	20	14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL.....	43
10.1. L'ACTIF.....	20	14.7. LE RISQUE JURIDIQUE	45
10.2. LE PASSIF	20	14.8. LE CONTROLE INTERNE.....	45
11. TRESORERIE ET CAPITAUX	21	14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L'EMETTEUR.....	47
11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE	21	14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS	49
11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE	21	14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES	50
		14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	51
		15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	51
		16. PERSPECTIVES D'AVENIR	51

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2012 a été particulièrement marquée par l'aggravation de la crise européenne.

Maillon faible de l'économie mondiale en 2012, la zone euro a continué d'être affectée par la crise des dettes souveraines via différents canaux.

Si l'environnement financier s'est progressivement amélioré avec les actions de la Banque Centrale Européenne, la poursuite de l'austérité budgétaire a fortement pesé sur la croissance des pays périphériques et donc sur celles des autres pays de la zone via les flux commerciaux.

Le taux de chômage de la zone euro est ainsi resté sur sa tendance haussière, passant de 10,8% en début d'année à 11,9% en décembre. Le taux de chômage français a progressé de 1pt de 10% à 11% fin 2012 alors que certains pays périphériques ont vu une hausse plus importante (+3 pts pour atteindre 26,5% en Espagne).

Dans ce contexte de rigueur, la croissance de l'économie française s'est dégradée tout au long de l'année. La consommation des ménages est en repli tout comme l'investissement des entreprises. L'investissement des ménages en logements neufs a quant à lui chuté en cette année 2012. L'inflation, poussée par une forte hausse des prix de l'alimentation et des prix de l'énergie toujours élevés est restée relativement élevée pendant une grande partie de l'année (2,0% en moyenne annuelle), avant de baisser toutefois en fin d'année.

Sur les marchés financiers, le marché des actions a signé une année 2012 globalement positive, porté notamment par l'action des grands banquiers centraux. Sur les taux d'intérêt, la Banque Centrale Européenne a accompagné la crise financière avec une politique monétaire accommodante (baisse des taux et injection massive de liquidités) pour favoriser des taux courts historiquement bas. Tandis que les taux d'intérêt à long terme continuaient leurs détentes amorcées fin 2011 pour atteindre des niveaux historiquement bas.

Dans l'ensemble, les **bourses mondiales ont enregistré une belle reprise sur 2012 de 13.2%** (MSCI World en \$) soutenues par les annonces des grands banquiers centraux et les signaux de reprise économique aux Etats-Unis et en Chine.

Wall Street affiche sa 4eme année consécutive de gains

Le **Dow Jones** termine 2012 sur un gain de **7.3%**, il aura fallu quatre années d'affilée de hausse pour que le marché américain efface la marque au fer rouge de la faillite de Lehmann Brothers et retrouve son niveau de fin de l'année 2007. Le **NASDAQ** plus représentatif des titres technologiques a grimpé de **15.9%**. Le marché américain a bénéficié de l'amélioration progressive de l'état de santé de l'économie, et particulièrement du secteur immobilier, le plus touché par la crise.

Belle reprise de Tokyo

En Asie, Hongkong et Tokyo, en hausse de 23%, ont réalisé un très bon second semestre. Malgré la croissance négative au Japon au troisième trimestre, l'indice Nikkei a été porté en fin d'année par la baisse du yen.

Après la déception de 2011, le rebond des émergents.

Les bourses des pays émergents se sont ressaisies globalement de 15.2%, selon l'indice MSCI Emerging Markets (exprimé en dollars) qui s'était contracté de 20.4% l'année précédente. Comme pour les bourses occidentales, le rebond de l'indice n'a pas été linéaire, l'apaisement des inquiétudes de la zone euro puis des signaux plus rassurants de la croissance chinoise ont ranimé les indices.

Sur le continent asiatique, les Bourses hongkongaise (+22,9%), indienne (+25,7%) et thaïlandaise (+35,4%) ont bien décollé, tandis que les actions sud-coréennes (+9,4%) et chinoises cotées à Shanghai (+3,2%) ont recueilli des gains modérés.

Hormis Madrid, les **bourses européennes ont bien tiré leur épingle du jeu (EuroStoxx 50 : +17.88%)**, avec un certain respect de la hiérarchie, le DAX allemand (+29.06%), Vienne (+27%) lui a emboîté le pas, suivi de Bruxelles (+19%) et de Paris. Londres en dehors de la zone euro, n'a finalement gagné que 5.4%.

En Europe du Sud, la Bourse d'Athènes s'est illustrée par un rebond annuel de 32,5% même si l'indice phare grec, l'ASE, perd toujours plus de 80% sur 5 ans. Le MIB italien est parvenu à récolter 7,8%, malgré les difficultés croissantes du pays. A l'inverse, l'IBEX35 a cédé 4,7% à Madrid, alors que l'économie espagnole s'est fortement dégradée et que le chômage touche désormais un quart de la population.

Après un recul de près de 17% en 2011, la bourse de Paris s'est largement reprise en 2012

L'indice CAC 40 a terminé à 3.641.07 points, **en hausse de 15.23%**. Sur le premier trimestre, la tendance a été soutenue par des signes encourageants provenant des Etats-Unis et de la Chine. Mais à partir de la fin Mars, les inquiétudes sur la zone euro ont repris le dessus et, en quelques semaines, le gain des premiers mois a été gommé. Après une évolution erratique jusqu'à la fin du mois de juillet, un climat favorable s'est ensuite installé plus durablement, grâce à la fameuse phrase prononcée par Mario Draghi, le président de la BCE, le 26 juillet : « **la BCE est prête à tout ce qu'il faudra pour préserver l'euro** ». Cette déclaration a débouché sur la mise en place du programme « OMT » (Outright Monetary Transactions). La BCE s'est ainsi engagée à acheter des obligations des Etats fragilisés à la condition qu'ils bénéficient d'une aide internationale. Le rallye de fin d'année tant attendu des investisseurs a bien eu lieu et un plus haut annuel a été atteint le jeudi 27 décembre (3674.26 en clôture).

Du côté des baisses, les « utilities » particulièrement touchées. La descente aux enfers a continué pour les privatisées France Telecom (-31.3%), GDF Suez (-26.2%) cinq années consécutives de baisse avec une accélération au fil des ans et EDF (-25.6%) dont l'action n'a connu qu'un sursaut symbolique en 2009. La crise en Europe a conduit à une moindre consommation de gaz et d'électricité et plus globalement l'absence de résultats et des endettements jugés trop élevés ont pesé sur les cours.

Stabilité des indices des matières premières (hors agriculture)

Les différents événements qui ont marqué l'année ont entraîné une forte volatilité des marchés des métaux industriels et de l'énergie, mais se sont finalement neutralisés. D'une part le **ralentissement des économies mondiales**, et en particulier des pays émergents, Chine en tête, **a pesé sur la demande**. D'autre part, les politiques monétaires menées à travers le monde ont permis, à défaut de doper durablement les cours de matières premières, de les maintenir par rapport à la fin 2011.

Du côté des **matières premières agricoles**, l'année 2012 a été marquée par une **terrible sécheresse** au Etats-Unis. Les récoltes en Europe de l'Est et au Royaume-Uni ont été décevantes. Résultat : des cours du soja, du blé, du maïs et du colza en **forte hausse**. Une tendance qui pourrait se poursuivre début 2013.

Malgré la crise, le pétrole est resté cher

Pas de crise pour le baril de pétrole, qui est resté presque toute l'année (sauf entre mai et juillet, où il a baissé avec un point bas à 88.47 \$ le 22 juin) au dessus de la barre des 100 \$ pour la qualité du Brent de la mer du Nord, avec un pic à 128.37 \$ le 1^{er} mars.

Plusieurs raisons à cette bonne tenue, à commencer par les perpétuelles tensions au Moyen-Orient, notamment entre Israël et l'Iran. Ensuite, la demande d'énergie est demeurée forte en provenance des pays émergents d'Asie (Chine et Inde notamment) et d'Amérique du sud.

L'or a connu sa douzième année consécutive de hausse

Le rythme s'est essoufflé, mais la tendance est demeurée. Pour la douzième année consécutive, l'or affiche une performance positive. Après avoir progressé de 12% en 2011, l'once a approché les 1800 \$ en octobre dernier avant de repartir à la baisse et de gagner, au final, **7% en 2012**. La persistance de taux d'intérêt réels bas reste un facteur de soutien : la détention d'or physique ne rapporte aucun revenu, mais, dans ce contexte, elle ne souffre pas de la concurrence des placements sans risque.

2012, l'année du retournement du marché de l'immobilier

Après quinze années de hausse des prix quasi ininterrompue, 2012 marque un retournement du marché de l'immobilier résidentiel français. Du côté des transactions, dans l'ancien comme dans le neuf, les indicateurs sont passés au rouge. A l'échelle de l'Hexagone, selon la Fnaim, **l'activité a reculé de 15% sur un an**. La chute des transactions a entraîné les **prix à la baisse**. Pourtant, l'effondrement généralisé n'a pas eu lieu : **- 1.1% pour la France** entière sur un an au troisième trimestre 2012. Dans un contexte économique fortement

dégradé et de moins en moins attrayant sur le plan fiscal, l'attentisme a prédominé. Acquéreurs et vendeurs ont campé sur leurs positions. Les ajustements que l'on aurait pu attendre sur les prix ne se sont pas produits.

2. FAITS MARQUANTS

2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Impact de la baisse des taux sur le refinancement, les placements clientèle et sur les crédits : la baisse des taux s'est poursuivie en 2012 pour atteindre des niveaux historiquement bas notamment sur les taux courts. Aussi, l'écart entre les taux courts et les taux longs est resté important tout au long de l'année. Cette situation, dite de « transformation » est venue bonifier la marge d'intermédiation 2012 et donc le Produit Net Bancaire.

Impact du coût de la liquidité : les encours de collecte conservés dans le bilan sont restés insuffisants pour couvrir nos besoins de financements de prêt à la clientèle. Ce déficit, alors comblé par de la ressource externe, a continué de grever le Produit Net Bancaire 2012.

Dividendes SAS La Boétie et intérêts sur prêts subordonnés : la Caisse Régionale n'a pas perçu en 2012 (au titre de 2011) de dividende SAS La Boétie contre 20,5 M€ en 2011 (au titre de 2010). Aussi, en lien avec le résultat net négatif de Crédit Agricole S.A. en 2011, la caisse régionale n'a pas perçu les intérêts (5 M€) sur les prêts subordonnés T3CJ.

Passage en dépréciation durable : au cours de l'exercice 2012, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a comptabilisé par résultat les dépréciations suivantes :

- SAS Rue La Boétie pour 55,4M€, constitués du recydinge par résultat des moins-values latentes pour 40,1M€ et de 15,3M€ de dotations aux dépréciations durables
- SACAM International : dotation en dépréciation durable de 11,7M€

Après identification du risque de base au niveau du risque de taux, la caisse régionale a mis en place des couvertures de ce risque par des swaps Eonia.

Un dispositif « Switch » a été mis en place le 23 décembre 2011 impactant le PNB sur toute l'année 2012. Il s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Impacts de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 : la principale mesure concerne la taxe sur les salaires. Une tranche additionnelle taxée à 20% est créée pour les rémunérations supérieures à 150 K€, et l'assiette est élargie à l'intéressement et à la participation (+2,2 M€)

Impacts des lois de finances rectificatives pour 2012 : les deux principales mesures sont une contribution additionnelle à la taxe bancaire de risque systémique (soit un doublement par rapport à 2011 : +1,8 M€) et

l'augmentation du forfait social à la charge de l'employeur de 8% à 20% sur les différentes formes d'épargne salariale (notamment intéressement et participation : +2,2 M€).

Processus relatif aux engagements postérieurs à l'emploi : l'actualisation des engagements sociaux s'appuie dorénavant sur l'index iBoxx AA 10+. Au-delà de la baisse générale des taux, le niveau de ce nouvel index est inférieur au précédent utilisé, amplifiant ainsi les effets d'actualisation comptabilisés en 2012 (soit 2,5 M€).

Provision ASP (ex-CNASEA) : Le 14 décembre 2012, la Caisse Régionale a reçu la notification définitive de redressement suite à l'audit réalisé par l'ASP sur les factures 2004 à 2006. Les ajustements et aménagements de la provision ont été alors effectués en conséquence.

Restitution anticipée des commissions variables relatives à l'activité de cautionnement habitat : le conseil d'administration du 20 septembre 2012 de CAMCA assurance a autorisé la mise en paiement par anticipation des commissions variables (c'est-à-dire le versement aux Caisses Régionales du résultat technique des opérations caution, des générations 1998 à 2003, avant que les générations concernées ne soient éteintes). En contrepartie de cette restitution la caisse régionale reprend les encours transférés des générations concernées, la compagnie se dessaisissant des actifs représentatifs de ces engagements sur ces prêts.

Poursuite du projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive). Il consiste à regrouper dans un Système Informatique Unique (SIU) l'informatique des Caisses régionales gérée aujourd'hui par 5 Systèmes d'Information Régionaux (SIR). Ce SIU couvre l'informatique des Caisses régionales, réparties en 5 communautés : AMT, Atlantica, Comète, Exa et Synergie.

- Le sens et la volonté du projet :
 - Construire un système d'information qui devra au travers d'un nouveau Système d'Information (« SI »), appelé « SI 2.0 » orienté Client et Distribution, assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.
- Un projet qui repose sur les principes directeurs suivants :
 - Une construction sécurisée et ambitieuse
 - Un pilotage du plan de développement à la main des Caisses Régionales
 - La prise en compte et le respect des aspects sociaux : Les Conseils d'Administration et les Directions Générales seront notamment très attentifs au maintien des emplois et des qualifications dans un cadre de solidarité collective entre les Caisses Régionales
 - Des perspectives d'économies sur les études et sur la production : Une réduction du budget de fonctionnement de l'informatique des Caisses Régionales par des économies d'échelle.
- Pour 2012, les coûts prévisionnels associés à ce projet ont été répartis et inscrits dans les budgets annuels de fonctionnement de chaque Caisse Régionale.
- La caisse Régionale basculera sur NICE le week-end de la pentecôte (18-20 mai 2013)

2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012

Néant.

3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	31/12/2010	Evol.	31/12/2011	Evol.	31/12/2012	Evol.
--	------------	-------	------------	-------	------------	-------

COMPTES SOCIAUX

BILAN (en milliers d'euros)

Bilan	15 333 315	4,7%	16 174 400	5,5%	16 195 387	0,1%
Fonds propres (1)	1 943 922	6,6%	2 018 643	3,8%	2 114 793	4,8%
Capital souscrit (parts sociales et CCA)	211 211	0,0%	211 211	0,0%	211 211	0,0%

(1) après intégration du résultat conservé de l'exercice, des dettes subordonnées, du FRBG

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	442 391	2,3%	452 819	2,4%	466 068	2,9%
Résultat Brut d'Exploitation	205 052	0,8%	208 739	1,8%	210 288	0,7%
Coefficient d'exploitation	53,6%		53,9%		54,9%	

Résultat courant avant impôt	172 542	4,6%	195 552	13,3%	184 090	-5,9%
Impôts sur les bénéfices	-52 781	-5,0%	-55 804	5,7%	-57 033	2,2%
Résultat Net	107 651	4,5%	110 048	2,2%	112 287	2,0%

Intérêts aux parts sociales	4 930	-13,1%	5 222	5,9%	4 055	-22,3%
Rémunération des CCA	9 982	4,5%	10 196	2,1%	10 410	2,1%
Fonds mutualistes	150	-85,5%	0	-100,0%	0	ns
Résultat conservé	92 589	6,7%	94 629	2,2%	97 821	3,4%
Report à nouveau (2)	0	ns	0	ns	0	ns

méthode concernant les rétrocessions des prêts

ACTIVITE (en milliers d'euros)

Collecte	17 384 725	4,7%	17 781 299	2,3%	18 386 664	3,4%
Crédits	12 690 333	3,2%	13 153 400	3,6%	13 255 400	0,8%

MOYENS

Effectifs (Equivalent Temps Plein au 31/12)	1 975	0,7%	1 988	0,7%	1 978	-0,5%
Nombre d'Agences de proximité	92	1,1%	92	0,0%	92	0,0%
Nombre de points verts	415	4,5%	433	4,3%	468	8,1%
Nombre d'automates bancaires	518	-0,6%	543	4,8%	484	-10,9%

SOCIETARIAT & CLIENT

Nombre de Caisses Locales	97	95	95
Nombre d'Administrateurs	1 284	1 292	1 301
Nombre de Sociétaires	268 751	281 112	294 703
Nombre de Clients	788 000	794 183	797 613

4. APERÇU DES ACTIVITÉS (DONNÉES EXPRIMÉES EN MILLIONS D'EUROS)

4.1. LES ACTIVITÉS DE COLLECTE ET DE CRÉDIT

4.1.1. LA COLLECTE

Sur l'année, l'encours total des ressources collectées a progressé de 3,4 % pour atteindre 18 387 M€ au 31 décembre 2012.

L'analyse des compartiments indique une poursuite de la progression de la collecte monétaire (+9,1 %, Dépôts à Vue, Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts Négociables) et une hausse de la collecte d'épargne bilancielle qui augmente de +4,8% suite à l'attrait des livrets et plus particulièrement du livret A. Suite au contexte financier sur les marchés et aux réglementations fiscales en début d'année 2012, la collecte tierce est en baisse de -0,6%

COLLECTE TOTALE (en millions d'€)

	déc-12	déc-11	déc-10
Collecte monétaire	4 097	3 797	3 535
Collecte épargne	7 500	7 157	6 892
Collecte tiers	6 790	6 828	6 958
Total	18 387	17 782	17 385

4.1.2. LES RÉALISATIONS DE CRÉDIT (PAR MARCHÉ)

Dans un contexte économique défavorable, les financements réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle (marché des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités Publiques) sont en baisse sur les 12 derniers mois. Seul le marché de l'agriculture est resté quasi-stable. Le marché de l'Habitat et des Promotions Immobilières est en forte baisse. Les financements à destination de la consommation des ménages est en recul de -18,7 %.

REALISATION CREDIT (en millions d'€)

	déc-12	déc-11	déc-10
Consommation Particuliers	161	198	234
Habitat	871	1 059	1 054
Agriculture	378	389	428
Professionnels et Entreprises	433	537	492
Collectivités publiques	110	231	237
Total	1 953	2 414	2 445

4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES

Avec ses 92 agences de proximité regroupant 192 points de vente permanents dont quatre agences Entreprises (à Angers, Cholet, Laval et Le Mans), le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose du réseau d'agences le plus dense sur les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. En 2012, nous avons ouvert un espace professionnel et banque privée à Angers afin de répondre au mieux au besoin de notre clientèle professionnelle.

Permettre aux clients de disposer d'un panel de services le plus large possible est un axe majeur de la stratégie d'accompagnement de la clientèle. Ainsi, l'accroissement des comptes services traduit l'élargissement de la base de clientèle. L'offre complémentaire en produits d'assurance permet de renforcer naturellement la fidélisation des clients.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine peut proposer aujourd'hui à l'ensemble de ses clients une offre complète de couverture des risques IARD, prévoyance, santé sur sa clientèle de particuliers. Ainsi, en 2012, nous détenons plus d'un million de contrats soit une progression de +2,1% sur l'année.

En nombre de contrats	déc-12	déc-11	déc-10
Comptes services	313 634	308 801	305 807
Cartes	391 170	387 352	390 451
Assurance des biens	175 753	167 536	158 887
Assurance des personnes	209 764	204 718	195 292

4.3. LES MOYENS TECHNIQUES

Adhérente au SIR Atlantica, au même titre que 9 autres Caisses régionales, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine poursuit le développement des applicatifs utiles à ses clients et ses collaborateurs.

Poursuite de la préparation du projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive) pour une bascule informatique de notre Caisse Régionale prévue en mai 2013.

5. LES RESSOURCES HUMAINES

La Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a mis au centre de son nouveau projet d'Entreprise la très grande satisfaction de ses clients au travers d'une nouvelle proximité qui passe autant par la relation humaine forte que par sa gamme étoffée et adaptée de services à distance.

Les hommes et femmes de l'Entreprise sont parties prenantes de ce projet et sont régulièrement formés à ce titre. En 2012, l'accompagnement Formation se traduit par un effort de 5,9 % de la masse salariale investi dans la formation avec une mobilisation d'environ 10 157 jours/homme.

L'objectif majeur de cet effort consacré à la Formation est de permettre de créer la différence par nos compétences collectives et individuelles dans tous les domaines relevant du périmètre de notre Caisse régionale.

5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE

Catégorie de personnel	2 012	2 011	2 010
CADRES	430	411	400
TAU	921	867	855
EMPLOYES	624	664	693
TOTAL	1 975	1 942	1 948

Commentaires :

Les effectifs moyens ont augmenté de 1,70%.

5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relève de la convention collective nationale des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sont les suivantes :

- Une valorisation du personnel grâce à une politique de mobilité, promotion interne, formation dynamique,
- L'année 2012 a été marquée, à ce titre, par environ 650 mobilités, 150 promotions, 81 recrutements Ces mouvements sous entendent un effort important d'accompagnement Formation personnalisé.
- L'ensemble des salariés est associé également au développement de l'entreprise à travers un accord global de participation et d'intéressement qui peut être utilisé ou versé au choix du salarié dans un Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Au 31 décembre 2012, les conventions autorisées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale au cours de l'année 2012, qui seront présentées pour adoption à l'assemblée générale de la Caisse régionale du 27 mars 2013 :

- avenant à la convention avec Crédit Agricole S.A. pour le refinancement par la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement) :
 - Monsieur Jean-Louis ROVEYAZ est administrateur de Crédit Agricole S.A.,
 - autorisation par le Conseil d'administration du 28 septembre 2012,
 - l'acte n'a pas encore été signé (cela devrait être le cas prochainement) par le représentant de Crédit Agricole S.A., dans la mesure où manquent encore le retour de quelques Caisses régionales ;
- avenant, signé le 26 octobre 2012, au mandat de tenue de compte conservation confié à Crédit Agricole Titres :
 - Monsieur Christophe NOËL est gérant de Crédit Agricole Titres,
 - autorisation par le Conseil d'administration du 26 octobre 2012.

Par ailleurs, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2012 :

- le Pacte de gouvernance de la société de crédit « Crédit Agricole Covered Bonds », devenue Crédit Agricole Home Loan SFH, signé le 21 novembre 2007 ;
- les avenants, en date du 13 avril 2011, aux conventions de garantie financière, d'avances et de définitions et d'interprétation conclus entre la Caisse régionale et la société Crédit Agricole Covered

Bonds, devenue Crédit Agricole Home Loan SFH, pour sa transformation en Société de Financement de l'Habitat ;

- le mandat de tenue de compte-conservation et de réception-transmission d'ordres confié par la Caisse régionale à la SNC Crédit Agricole Titres, le 22 juillet 2011 ;
- la convention de garantie financière entre la Caisse régionale, en sa qualité de fournisseur de garantie, Crédit Agricole SA, en sa qualité de donneur d'ordre, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en sa qualité de banque intermédiaire, et l'ensemble des autres fournisseurs de garantie, au titre de la création d'un fonds commun de titrisation du groupe Crédit Agricole. La signature de la convention, pour laquelle mandat a été confié à la Fédération Nationale du Crédit Agricole le 18 novembre 2011, était prévue au mois de décembre 2011. Elle n'interviendra finalement qu'en 2013.

• Avec le conseil d'administration

La convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice ne concerne que les indemnités et vacations des administrateurs :

- Le total des indemnités et vacations brutes versées à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale, au titre de l'exercice 2012, s'est élevé à 405 K€.

Informations relatives aux parties liées :

• Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Par ailleurs, les principales opérations réciproques ont été réalisées avec les Caisses Locales. Elles concernent :

- au bilan : les DAV (10,4 M€), les comptes courants bloqués (60 M€ ICNE inclus) et les parts sociales (145,9 M€)
- au compte de résultat : les intérêts des DAV (0,5 M€) les intérêts des comptes courants bloqués (2 M€)

• Avec le Groupe Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, Livret A, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Avec les dirigeants de la Caisse Régionale**

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif (ou comité de direction).

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2012 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 069 K€ (rémunérations brutes, base fiscale).

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme :**

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciations lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

6.1. REPARTITION DU CAPITAL

Répartition du capital social au 31/12/2012	Nombre	Montant nominal	% dans le capital
Parts sociales	9 565 922	145 880 219,01	69,07%
dont Caisses Locales	9 565 894	145 879 776,76	69,07%
dont Administrateurs de la Caisse régionale	27	427	ns
dont Crédit Agricole S.A.	1	15,25	ns
Certificats Coopératifs d'Associés	4 283 975	65 330 618,75	30,93%
dont Crédit Agricole S.A.	3 462 475	52 802 743,75	80,82%
dont Public	821 500	12 527 875,00	19,18%
TOTAL	13 849 897	211 210 837,76	100%

6.2. DROIT DE VOTE

Le nombre total des droits de vote est de 959 pour l'exercice 2012 dont 937 droits de vote collectifs attachés aux caisses locales, 21 droits de vote attachés au mandat d'administrateurs de la caisse régionale et 1 voix pour CA S.A..

Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'Associés. Cependant, la qualité de sociétaire devant être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA, Crédit Agricole S.A.. a souscrit une part sociale de la Caisse Régionale en novembre 2001 pour lui permettre de participer à l'augmentation de capital, décidée par l'AGE du 20 novembre 2001, qui lui était réservée. Au 31 décembre 2012, en conséquence, l'Associé le plus important, en termes de détention de capital, est Crédit Agricole S.A. qui détient 3 462 475 CCA, représentant 25% du capital, et dispose d'un droit de vote ; le second sociétaire le plus important est la Caisse locale de CHOLET qui détient 395 590 parts sociales, ce qui représente 2,86 % du capital et 16 droits de vote, ce qui représente 1,67 % des droits de vote.

6.3. CONTROLE

Aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne contrôle le capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

7. LES MOYENS TECHNIQUES

En accompagnement de la réorganisation commerciale des agences, de nombreux aménagements mobiliers ont permis d'adapter les espaces d'accueil et de conseil de certaines d'entre elles suivant un nouveau concept, propre à la caisse régionale. Par ailleurs, les investissements informatiques et monétiques se sont poursuivis lors de l'exercice 2012. Au total ce sont 16 millions d'euros qui ont été investis en 2012.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale comprend principalement :

- Le siège social, situé au Mans (Sarthe), ainsi que les 2 sites d'Angers (Maine et Loire), Laval (Mayenne),
- Les agences réparties sur les 3 départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

8.2. ENVIRONNEMENT

Le Groupe Crédit Agricole tant à l'International qu'en France (au niveau des 39 Caisses régionales) a confirmé en 2012 son engagement environnemental et sociétal.

Crédit Agricole SA a maintenu ses engagements et initiatives mis en œuvre depuis plusieurs années (Le Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Equateur, ...).

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans une volonté réaffirmée d'être utile à son territoire, a poursuivi sa politique interne et externe en faveur du développement durable.

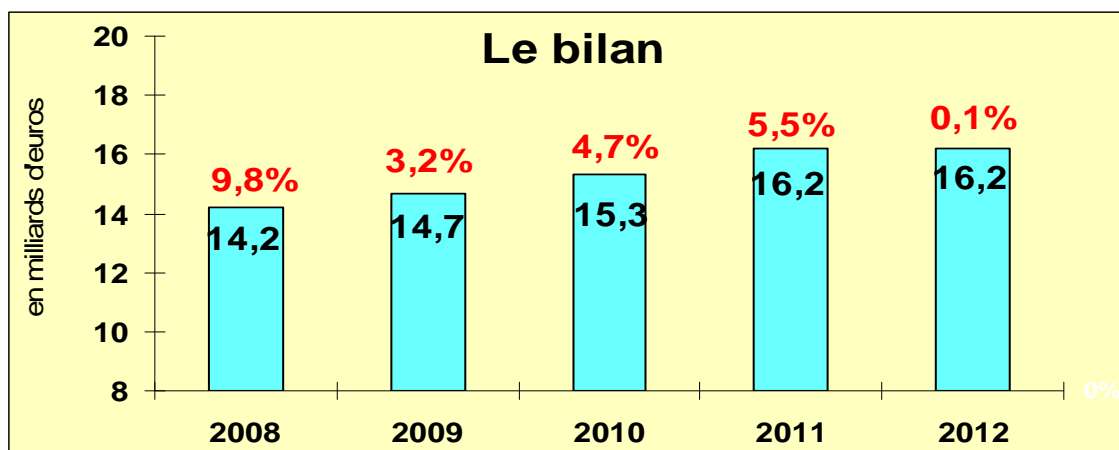
Tout d'abord, en tant qu'entreprise citoyenne, l'entreprise a maintenu ses ambitions de progrès et la poursuite d'actions coordonnées pour limiter son impact environnemental sur les 3 domaines identifiés comme majeurs dans les résultats du Bilan Carbone : les déplacements professionnels, les consommations énergétiques des immeubles et la consommation de papier au quotidien.

Ensuite, en tant que conseiller, prêteur et assureur, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a été aux côtés de ses clients pour les accompagner dans leurs projets privés et/ou professionnels d'épargne et d'investissements.

9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)

9.1. L'ACTIF

Le total du bilan social du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, arrêté au 31 décembre 2012, s'établit à **16.195 millions d'euros en accroissement de 0,1% par rapport à 2011 (+21 M€).**



Le bilan est quasi stable par rapport à l'exercice antérieur.

9.1.1. OPERATION DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

Hausse de 45 M€ (+ 32 M€ en 2011)

Les comptes de caisse et banques centrales augmentent de 14 M€ et les créances sur établissements de crédits (comptes courants ouverts dans les livres des filiales CACEIS, CAAM et SOFINCO) augmentent de 31 M€, dont principalement :

- +44,7 M€ Remboursements anticipés temporaires des collectivités publiques
- -13 M€ prêts auprès des établissements de crédit

9.1.2. OPERATIONS INTERNES CAM

Baisse de 28 M€ (+341 M€ en 2011)

- Placements des avances spécifiques : -42 M€
- Placement de capitaux permanents : -30 M€
- Compte courant ouvert auprès de Crédit Agricole S.A. de 45 M€ (compte débiteur au 31 décembre 2011)

9.1.3. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Totalisant un montant de 13.060 millions d'euros, elles représentent 81% du bilan. Evolution de +0,8%. Les créances douteuses s'élèvent à 342,5 M€ en hausse de 0,4 M€. Elles sont dépréciées à hauteur de 63,7%.

9.1.4. OPERATIONS SUR TITRES

Baisse de 54,4 M€ sur l'exercice 2012 à 784,3 M€.

9.1.5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Hausse de 1,9 M€ à 774,2 M€.

9.1.6. IMMOBILISATIONS

Baisse de 2,6 M€ des immobilisations nettes à 98,9M€.

9.1.7. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Baisse de 95,5 M€ (à 363,7 M€)

9.2. LE PASSIF

9.2.1. OPERATIONS INTERNES RESEAU

Baisse de 8,1% (-617,8 M€) à 8.120,4 M€ (8.738,2 M€ en 2011) qui résume des mouvements contrastés à l'intérieur du compartiment :

- Hausse de 46 M€ des avances traditionnelles, avances globales, et avances miroir.
- Baisse de 500 M€ des encours d'emprunts en blanc émis auprès de Crédit Agricole S.A.
- Baisse de 40,7 M€ des comptes ordinaires des Caisses Locales
- Baisse du compte courant ouvert auprès de Crédit Agricole S.A. de 145,4 M€ (compte créditeur au 31 décembre 2012).

9.2.2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Hausse de 9,5% (+362,6 M€) à 4.187,5 M€ (3.824,9 M€ en 2011) :

- Stabilité (+1,3 M€) des comptes à vue à 2.020 M€,
- Forte hausse (+343,9 M€) des comptes à terme émis auprès de la clientèle.

9.2.3. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Hausse de 24% (+244,8 M€) à 1.264,5 M€ (1.019,8 M€ en 2011) :

- Hausse de 249 M€ des encours de CDN/BMTN interbancaires
- Baisse des CDN clientèle de 5,9 M€ à 0,6 M€.

9.2.4. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Baisse de 13,2% (-57,3 M€) à 376 M€

- Comptes encaissements, ajustements, et tiers divers : -61 M€
- Produits constatés d'avance : -1,1 M€
- Comptes de transfert Epargne : +5,3 M€

9.2.5. PROVISIONS

Baisse à 134,7 M€ (139,3 M€ en 2011) dont notamment :

- Une mise à jour des provisions collectives et filières pour +4,1 M€.
- Une variation de -4,7 M€ de la provision Epargne Logement.
- Une dotation aux provisions de +1,5 M€ pour les DAT à taux progressif.
- Une variation de -3,1 M€ de la provision sur instruments financiers à terme classés en titres de transaction.
- Une variation de -2,1 M€ de la provision pour risques opérationnels dont -2,7 M€ de reprise sur la provision ASP (ex CNASEA)

9.2.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

- Hausse de 14,8 M€ à 123,2 M€ du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

9.2.7. DETTES SUBORDONNEES, TITRES PARTICIPATIFS ET DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

Diminution de 18 M€ par rapport à 2011 à 60 M€

- Remboursement des Comptes Courants Bloqués des Caisses locales.

9.2.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres constitués du capital, des réserves et du résultat progressent de 5,3% (+96,9 M€) à +1.929 M€ (1.832,1 M€ en 2011) suite

- A l'accroissement de 95 M€ des réserves (à 1.215 M€ par conservation d'une partie de notre résultat de l'exercice 2011
- Augmentation du résultat de l'exercice pour 2,2 M€

9.2.8.1. FONDS PROPRES

Les Fonds propres sociaux du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2.100 millions d'euros. Ils sont calculés en intégrant aux capitaux propres (1.929 M€), le FRBG (123,2 M€), les dettes subordonnées (60 M€), et en déduisant la part du résultat de l'année qui devrait être distribuée (14,6 M€).

Le ratio de solvabilité européen s'établissait à 21,36% en décembre 2012, au-delà de la norme de 8% qui nous est imposée.

10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDÉS)

Le total bilan aux normes IFRS s'élève à 16.273 M€ et progresse de 0,4%. Il est supérieur de +78 M€ au bilan social.

10.1. L'ACTIF

L'écart avec l'actif du bilan social provient notamment :

- du reclassement dans les comptes consolidés des provisions collectives en déduction des crédits à l'actif (-98,0 M€)
- de la prise en compte d'un calcul « économique » de l'impôt : l'impôt différé (+52,5 M€)
- du retraitement des titres placements et de participation classés en AFS (+4,3 M€)
- de la valorisation à la JV des instruments dérivés de couverture (+88,4 M€)

L'évolution sur 1 an du bilan normes IFRS (+79 M€) est supérieure de 55 M€ à celle en comptes sociaux dont notamment :

- Variation de la JV sur instruments financiers à terme : +12,1 M€
- Comptabilisation de l'évolution des provisions collectives en déduction de l'actif : -4,1 M€
- Comptabilisation de l'évolution des impôts différés : -3,6 M€

10.2. LE PASSIF

L'écart avec le passif du bilan social provient notamment :

- de la comptabilisation à la juste valeur des instruments dérivés de couverture (+203,2 M€)
- du passage à l'actif des provisions collectives (reclassement en comptes consolidés en déduction des crédits à l'actif) : -98,0 M€
- de l'annulation des Comptes Courant Bloqués (CCB) des Caisses Locales (-60 M€) comptabilisés en comptes sociaux
- de la substitution des parts sociales caisse régionale par les parts sociales des caisses Locales (+149,5 M€) (parts sociales CR = 145,9 M€ / parts sociales CL = 295,4 M€)
- des retraitements impactant les réserves consolidées suite à :
 - 1) un résultat consolidé IFRS historique mis en réserve, supérieur au résultat social pour +51,2 M€
 - 2) une consolidation des réserves des Caisses Locales pour +24,6 M€
- de la différence entre le résultat social et le résultat net consolidé (-50,8 M€)
- l'annulation du FRBG : +123,2 M€ en social

11. TRESORERIE ET CAPITAUX

11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE

Outre la collecte de la clientèle, la Caisse Régionale dispose des ressources en capitaux suivantes :

- A court terme :
 - les titres de créances négociables interbancaires
- A long terme :
 - les avances résultant du mécanisme interne au groupe de centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne,
 - les fonds propres disponibles.

11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE

Les principaux flux peuvent être synthétisés comme suit :

- Au niveau des emplois :
 - les mouvements relatifs aux réserves obligatoires,
 - les débloquages ainsi que les remboursements de crédits octroyés à la clientèle,
 - les prêts en blanc pouvant être réalisés auprès de Crédit Agricole S.A.,
 - la réalisation des programmes d'investissement,
 - les flux relatifs à l'activité de placement et de portefeuille.
- Au niveau des ressources :
 - l'accroissement et le retrait de la collecte réalisée auprès de la clientèle,
 - la souscription et les remboursements des lignes d'avances et d'emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.,
 - les souscriptions par la clientèle auprès des Caisses Locales de parts sociales.

11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE

Intervenant sur un marché sur lequel l'activité crédit est proportionnellement plus dynamique que l'activité collecte, la Caisse Régionale a, sur son activité d'intermédiation, un besoin net de ressource.

Pour refinancer ce besoin, la Caisse Régionale a accès, au travers de Crédit Agricole S.A. à des avances résultant du mécanisme interne au groupe centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne, ainsi qu'à des emprunts aux conditions de marché.

Avec la création en 2008 de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), la Caisse régionale bénéficie des ressources émises par cette société et redistribuées par CA S.A. sous formes d'avances spécifiques

La Caisse Régionale refinance également son besoin directement auprès du marché monétaire sous forme de titres de créances négociables qu'elle émet ou d'emprunts en blanc émis auprès de CA S.A.

11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Compte tenu de la péréquation des ressources d'épargne et de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale ne connaît pas de restriction à l'utilisation de capitaux dès lors que le Groupe dans son ensemble n'en connaît pas. Toutefois, en application des règles régissant l'organisation financière interne au Groupe, les Caisses Régionales qui contribuent au-delà d'une certaine limite à un besoin net de ressource au niveau du Groupe pour une échéance donnée, se voient facturées le coût de la liquidité.

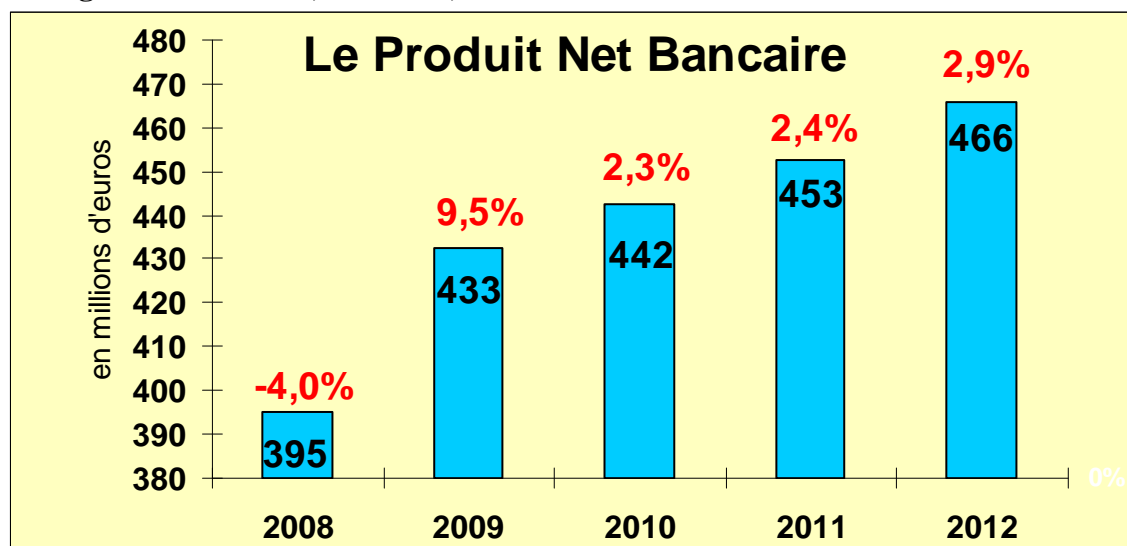
11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Il n'est à signaler aucune source de financement qui soit nécessaire pour honorer les engagements d'investissement, ceux-ci étant exclusivement financés sur fonds propres.

12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

En augmentation de +2,9 % à 466,1 millions d'euros.



Des coûts de refinancements historiquement bas ainsi que le niveau d'activité de notre Caisse Régionale ont permis d'afficher un produit net bancaire de 466,1 M€, en hausse de +2,9%. Le PNB d'activité, qui exclut la marge sur portefeuille, progresse de +4,9 %.

12.1.1. MARGE D'INTERMEDIATION GLOBALE

En hausse de +7,7% à 223,5 millions d'euros.

Elle est constituée de la marge entre les intérêts crédits, les produits de nos placements de trésorerie d'une part, et les charges de refinancement (avances traditionnelles, avances globales, avances miroir et collecte monétaire), d'autre part.

La courbe des taux 2012 aura été à nouveau profitable pour notre marge de transformation. Cependant même si la marge sur notre métier de prêteur a été plus dynamique sur la fin de l'année, le renchérissement des coûts de la liquidité et la nouvelle dégradation de la marge de notre métier de collecteur restent un frein.

12.1.2. COMMISSIONS (commissions, facturation & services et ADI)

En hausse de 2,1% à 180,7 millions d'euros.

Une augmentation favorable des commissions sur l'année, notamment sur l'assurance IARD et les services.

12.1.3. MARGE SUR PORTEFEUILLE

A 65,5 millions d'euros, le PNB Portefeuille a diminué de 7,5 %.

La marge sur ce compartiment est constituée, d'une part, des produits issus du placement de nos fonds propres : au travers de nos participations, des placements obligataires ou actions réalisés (en direct ou au travers d'OPCVM) et, d'autre part, des charges afférentes à nos fonds propres (Titres subordonnés ou comptes courants bloqués des Caisses Locales).

Le résultat positif de notre politique prudente ne couvre pas le manque à gagner des dividendes non perçus de la SAS La Boétie sur l'exercice. En effet, nous avons perçu 20,6 M€ de dividendes SAS La Boétie sur l'exercice 2011.

12.1.4. MARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRES (AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES)

Est égal à **-3,6 millions d'euros contre -2,7 M€ en 2011** suite à la prise en compte de charges issues d'activités bancaires réalisées en commun.

12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Hausse de 4,8% à 255,8 M€.

La progression reste contenue malgré d'importants investissements informatiques et des impacts exceptionnels tels que de nouvelles taxes et l'effet défavorable de l'actualisation des engagements sociaux suite à la baisse des taux longs depuis le 1er janvier 2012. Neutralisées de ces éléments exceptionnels, les charges de fonctionnement évoluent de +0,8%.

12.2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Hausse des charges de personnel de 6,1% à 146 M€

L'évolution des conditions salariales et des cotisations des engagements sociaux contribuent à la hausse de ce compartiment.

12.2.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'ensemble de ces charges augmente de +3,1% à 109,8 M€.

Les charges informatiques évoluent de +5,7% du fait de la construction du nouveau Système d'Information Unique. Hausse des taxes de +9,1% soit +1 M€ suite à certaines augmentations réglementaires et l'apparition de nouvelles taxes.

12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En hausse de +0,7% à 210,3 M€.

Le coefficient d'Activité qui mesure le poids des charges par rapport au PNB d'Activité reste stable à 63,9% (63,9% en 2011 et 63,5% en 2010).

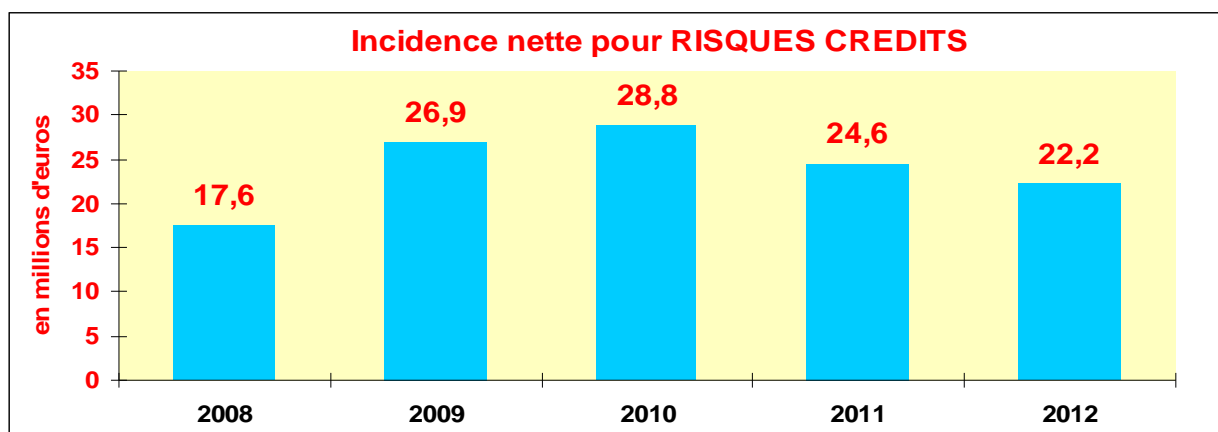
Le coefficient d'exploitation, qui mesure le poids des charges par rapport au chiffre d'affaires (Charges de fonctionnement / Produit net bancaire) ressort à 54,9% ce qui assure à la caisse régionale une bonne capacité de résistance à la crise actuelle.

12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à 186,9 M€ après prise en compte du coût du risque (crédits et incidences des provisions de passif)

12.4.1. LE RISQUE DE CREDIT INDIVIDUEL

Une incidence de 22,2 M€ en baisse de 2,4 M€ par rapport à 2011.



12.4.2. LES PROVISIONS

L'incidence sur le compte de résultat est de -1,2 M€ :

- Une mise à jour des provisions collectives et filières pour +4,1 M€.
- Une variation de -0,9 M€ sur les titres de placement
- Une variation de -0,3 M€ sur autres provisions risques et charges diverses
- Une variation de +0,6 M€ de risque opérationnel avéré
- Une variation de -2,5 M€ de risque opérationnel ASP(ex CNASEA)

12.4.3. LES FACTEURS INFLUANT LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Les facteurs importants, de nature à influencer sensiblement les revenus d'exploitations concernent les points suivants :

- L'évolution de la conjoncture économique sur les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, en particulier le marché du logement, la consommation des ménages, l'agriculture et l'évolution des investissements des entreprises et collectivités publiques (impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la réglementation agricole (politique agricole commune, impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la conjoncture économique et financière nationale et internationale, notamment au travers de l'évolution des taux d'intérêts à court et long terme, le taux de change Euro contre Dollar, le cours du pétrole (impact sur le produit net bancaire et sur le coût du risque),
- Le rehaussement des coûts de signature qui se répercute sur le coût des ressources empruntées
- La concurrence forte dans le secteur bancaire liée à un phénomène de concentration et à la forte part de marché de la Caisse Régionale sur les 3 départements,
- Les conditions climatiques plus ou moins favorables à l'agriculture (impact potentiel sur le produit net bancaire).

12.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il s'élève à 184,1 M€ après intégration du résultat net sur actifs immobilisés.

12.5.1. LE RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

- Il est constitué d'une reprise sur immobilisations financières compensée par des moins values sur cessions immobilières.
- Dépréciation complémentaire sur filiales à l'international : -2,530 M€ (SACAM International)

12.6. LE RESULTAT NET

Il s'élève à 112,3 M€, en progression de 2%.

12.6.1. LES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les mouvements opérés sur les fonds pour risques bancaires généraux ont une incidence de +14,8 M€.

12.6.2. LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Aucun mouvement n'a été comptabilisé durant l'exercice 2012.

12.6.3. L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Il atteint 57 M€ pour l'exercice 2012, dont :

- 57,3 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- 0,3 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.

12.6.4. AFFECTATION DU RESULTAT

Les propositions d'affectation du résultat qui seront faites lors de l'assemblée générale du 27 mars 2013 se décomposent comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT	
(en K€)	Proposition 2012
Résultat comptable	112 287
Report à nouveau	0
Résultat distribuable	112 287
Intérêts aux parts des Caisses Locales	4 055
Rémunération des CCA	10 410
Résultat conservé	97 821
Fonds mutualistes	0

On rappellera que le versement d'intérêts attaché aux parts sociales et la distribution de dividendes attachée aux CCA, sur les 3 exercices précédents et la prévision pour l'exercice en cours sont les suivants :

	2010	2011	2012 prévu
Excédents distribués	15 062	15 418	14 466
dont intérêts PS	4 930	5 222	4 055
dont dividendes CCA	9 982	10 196	10 410
dont fonds mutualistes	150	0	0

Evolution du prix indicatif du CCA depuis son origine :

en euros	nov-01	nov-03	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	juin-08	déc-08	juin-09	déc-09	juin-10	déc-10	juin-11	déc-11	juin-12	déc-12
Prix indicatif CCA émissions postérieures à 2007	67,50	71,00	75,03	81,69	91,75	98,95	106,54	109,75	110,80	116,21	121,39	124,42	128,44	131,28	133,62	137,36	139,50
Evol. prix indicatif du CCA sur 1 an				8,9%	12,3%	7,8%	7,7%	5,1%	4,0%	5,9%	9,6%	7,1%	5,8%	5,5%	4,0%	4,6%	4,4%
Evolution depuis l'émission dans le public de novembre 2003				15,1%	29,2%	39,4%	50,1%	54,6%	56,1%	63,7%	71,0%	75,2%	80,9%	84,9%	88,2%	93,5%	96,5%

En 5 ans, le résultat de la Caisse Régionale a progressé de 14%.

en K€	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net	98 502	103 020	107 651	110 048	112 287

13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS. Ils intègrent dans le périmètre de consolidation les Caisses locales de la Caisse Régionale.

L'analyse qui suit vise à expliquer le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés.

Concernant l'analyse de l'évolution des chiffres, il est souhaitable de se reporter aux commentaires des comptes sociaux

13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

En baisse de -12,2% à 404,9 millions d'euros.

Il réintègre les charges de rémunération des comptes courant (4,3 M€) et des comptes courants bloqués et bons de caisse (+2 M€) qui permettent aux Caisses Locales d'être rémunérées sur les liquidités générées par l'émission de parts sociales auprès des sociétaires de chaque Caisses Locales.

En norme IFRS, les dotations aux dépréciations sur les titres disponibles à la vente, considérées comme étant à caractère durable, sont comptabilisées en PNB. Ainsi, les dépréciations des titres de participation de SAS La Boétie (55,4 M€) et de SACAM International (11,7 M€) ont été comptabilisées en PNB sur l'exercice 2012.

Par ailleurs, des divergences de traitements sur des produits dérivés de transaction, des titres disponibles à la vente et l'impact des variations de la juste valeur des éléments couverts, ont entraîné un retraitement complémentaire de 3,8 M€ par rapport aux comptes sociaux.

13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En augmentation de +3,5% à 254,0 M€

La différence de -1,8 M€ existant entre les comptes sociaux et les comptes consolidés s'explique principalement par la prise en compte des charges de fonctionnement des caisses locales (+0,8 M€) et l'actualisation des engagements postérieurs à l'emploi (-2,6 M€) comptabilisée en capitaux propres en norme IFRS.

L'évolution des charges de fonctionnement des comptes consolidés sur 1 an est inférieure aux comptes sociaux.

13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Baisse de -30,1% à 150,9 M€.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 150,9 M€ en baisse de -30,1% par rapport à 2011. Ainsi, le coefficient d'exploitation de 62,7% est plus élevé que celui de 2011 (53,2%).

13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à 127,5 M€ après prise en compte du coût du risque qui s'élève à 23,4 M€ (crédits et incidence provisions pour risques)

13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il s'élève à 128 M€ après intégration du résultat net sur actifs immobilisés de 0,478 M€.

Pour l'établissement des comptes consolidés, l'abondement au FRBG de l'exercice, soit 14,8 M€, a été neutralisé car non reconnu en comptes IFRS.

13.5.1. L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Il atteint 66,5 M€ pour l'exercice 2012, dont

- +59,1 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- -0,3 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.
- +7,7 M€ d'impact des impôts différés

13.6. LE RESULTAT NET

Il s'élève à 61,5 M€, en baisse de -57,4%.

14. LES FACTEURS DE RISQUE

14.1. LE RISQUE DE CREDIT

La politique de distribution de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine repose sur les fondamentaux suivants :

- Une bonne connaissance client grâce à son réseau d'agences et de caisses locales,
- Des analyses clients renforcées par l'utilisation des outils de notation BALE 2 déclinés en termes d'usage dans le réseau,
- Une assistance structurée du réseau commercial : commerciaux spécialisés par marché, experts ayant un second regard sur les dossiers de crédit, formations,
- Une recherche d'anticipation et de détection des risques en amont lors des revues de portefeuille mensuelles par marché réalisées par les services de recouvrement amiable ou lors des comités risques crédits,
- Un partage de risques modulé selon la qualité des contreparties (note BALE 2) et selon le niveau d'encours déjà porté par la Caisse Régionale,
- Une division des risques variable selon les secteurs d'activité et selon les notations,
- La couverture FONCARIS au-delà d'un certain niveau d'encours par groupe d'entreprises,
- Des limites d'encours par contrepartie

Risque de contrepartie sur instruments financiers :

Les dérivés étant pour l'essentiel des instruments financiers sans échange de liquidité (cash), le risque de contrepartie est de tout autre nature puisque ce risque ne portera que sur la capacité de la contrepartie à payer le résultat du différentiel de prix ou de taux lié au type d'instruments négociés.

Pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le calcul du risque s'établit à partir de la valeur de marché du dérivé auquel nous ajoutons un add-on, représentatif du risque de non paiement des flux intermédiaires jusqu'à l'échéance, modélisé par 1% sur le capital initial du dérivé fois le nombre d'années restant à courir.

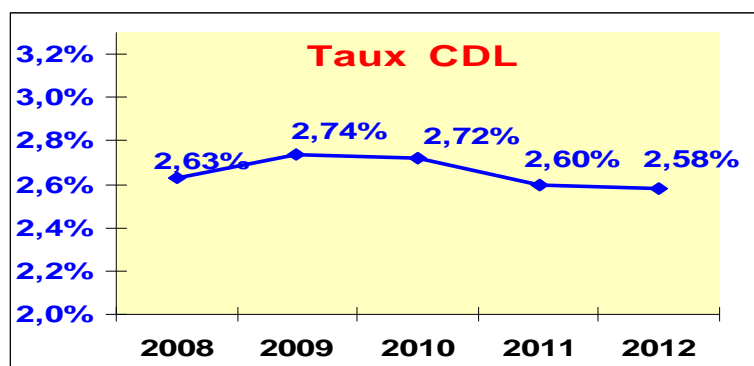
Il faut alors distinguer 2 types d'opérations, les opérations avec la clientèle et les opérations interbancaires

- Pour les opérations avec la clientèle, avant toute opération, le risque est présenté en Comité des Prêts, pour accord, sur sa valeur de marché + add-on (équivalent risque)
En cours de vie, le risque est suivi au niveau de chaque client, la valeur du dérivé se rajoute au total des engagements du client.
- Pour les opérations avec les banques, exclusivement pour des opérations de couverture, le risque sur instruments dérivés se gère dans le cadre du risque de contrepartie des opérations de trésorerie. Où chaque banque reçoit une limite de négociation en montant à la fois pour les opérations en cash (100% de la position) et en dérivés (valeur de marché + add-on).

Parallèlement, la Caisse Régionale poursuit une politique prudentielle de couverture par la constitution de dépréciations, au niveau des créances douteuses et litigieuses : les provisions sur encours sains sont citées dans le passage qui suit.

En 2012, les encours de créances douteuses et litigieuses se sont stabilisés (+0,11%) alors que les encours de crédits continuaient à légèrement progresser (+0,78%). Cette évolution permet d'afficher un profil de risque en très légère baisse avec un poids des créances non honorés par nos clients par rapport aux encours de crédits gérés de 2,58% contre 2,60% fin 2010. Le taux de couverture par les dépréciations ressort à 63,7%.

La Caisse Régionale constitue également des provisions sur encours sains en tenant compte des probabilités de défaillance issues des outils statistiques BALE 2.



RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

en millions d'euros

Libellés	2008	2009	2010	2011	2012
Encours des créances brutes totales	11 978,3	12 297,2	12 690,3	13 153,4	13 255,4
Encours des créances douteuses et litigieuses (1)	314,5	336,5	344,7	342,1	342,5
Encours des dépréciations affectées	201,6	208,8	217,2	221,1	218,2
CDL / Créances	2,63%	2,74%	2,72%	2,60%	2,58%
Dépréciations / CDL	64,09%	62,04%	63,02%	64,63%	63,71%

(1) Passage en CDL après 3 mois d'impayés

en millions d'euros

Encours bruts / Agents économiques	2008	2009	2010	2011	2012
Clientèle financière	43,6	64,6	123,0	155,9	192,4
Agriculture	2 186,2	2 260,5	2 289,4	2 322,3	2 357,0
Professionnels	1 617,1	1 600,9	1 607,0	1 618,9	1 613,9
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	2 011,8	2 034,1	2 034,2	2 134,5	2 176,0
Particuliers	4 803,6	4 952,7	5 104,6	5 243,4	5 286,8
Collectivités locales	1 221,6	1 305,7	1 460,9	1 607,2	1 567,7
Sous total	11 883,9	12 218,4	12 618,9	13 082,1	13 193,7
Créances rattachées, accessoires et décotes	94,5	78,8	71,4	71,3	61,7
Total	11 978,3	12 297,2	12 690,3	13 153,4	13 255,4

en millions d'euros

Encours des CDL / Agents économiques	2008	2009	2010	2011	2012
Clientèle financière	0,3	0,0	1,5	4,8	5,5
Agriculture	105,2	106,7	98,3	99,3	87,3
Professionnels	52,6	56,3	58,5	56,3	58,2
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	78,6	86,5	92,0	81,8	91,9
Particuliers	48,5	61,4	72,5	81,5	84,8
Collectivités locales	2,1	1,3	1,1	1,1	0,7
Sous total	287,3	312,3	324,0	324,8	328,4
Créances rattachées et accessoires	27,2	24,3	20,7	17,4	14,1
Total	314,5	336,5	344,7	342,1	342,5

en millions d'euros

Encours des dépréciations / Agents économiques	2008	2009	2010	2011	2012
Clientèle financière	0,3	0,0	1,1	3,4	3,8
Agriculture	58,9	58,8	62,2	57,8	49,3
Professionnels	39,6	34,1	32,9	34,0	33,9
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	50,0	56,0	59,0	60,5	68,0
Particuliers	25,2	35,1	40,6	47,6	48,7
Collectivités locales	1,1	0,9	0,7	0,5	0,5
Sous total	175,0	184,9	196,5	203,7	204,1
Créances rattachées et accessoires	26,6	23,9	20,7	17,4	14,1
Total	201,6	208,8	217,2	221,1	218,2

14.2. LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse régionale ne possède pas de trading book. La variation de juste valeur du Banking book se traduit comptablement par un impact sur les fonds propres.

○ **GESTION DU RISQUE**

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques

• **Organes de suivi des risques de niveau Groupe :**

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

• **Organes de suivi des risques de niveau local :**

Le Comité Financier est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints, du Directeur Financier, Marchés de proximité et Entreprises, Réseau commercial et Placements, du Responsable du Contrôle de Gestion, du Responsable de la Comptabilité, du Responsable du Contrôle Permanent et du Trésorier. Son rôle est de :

- Définir la politique financière de la Caisse Régionale et la soumettre au Conseil d'Administration
- Valider les règles de fonctionnement de pilotage financier
- Valider le système de contrôle des opérations avec risque de marché
- Suivre les résultats des politiques engagées.

Le Comité de Placement est composé du Directeur Financier, du responsable du Contrôle de Gestion, du responsable de la Comptabilité, du Responsable du secteur « Collecte » du Responsable de la Gestion Privée, du Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable de la Trésorerie. Son rôle s'inscrit en amont du Comité Financier pour examiner :

- Les nouveaux placements présentés par le service Trésorerie au regard de la grille d'analyse des risques diffusée par CA S.A.

- La suite à donner aux alertes déclenchées par le Middle-Office concernant la gestion du risque des contreparties et du risque de marché.
- La gestion du Fonds dédié à la Caisse Régionale
 - **METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques), des alertes loss et des alertes profits.

Les indicateurs

La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR historique.

Limites du calcul de la VaR historique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR historique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- C'est le Middle-Office Trésorerie, sous la responsabilité du Contrôle de gestion, qui effectue le calcul de la VAR. Les éléments du banking book sont concernés par ce calcul.
 - Des seuils d'alerte en VAR ont été définis sur la base du résultat net IFRS de la Caisse régionale
 - ✓ VAR > 10% du RN IFRS => alerte au Comité Financier
 - ✓ VAR > 20% du RN IFRS => alerte au Conseil d'Administration

Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.
 - Le scénario historique consiste à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les stress scenarii sont calculés par le Middle-Office Trésorerie sur la base du portefeuille de négociation.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

- ✓ Chaque classe d'actif est affectée d'un facteur de risque spécifique
 - Monétaire : 0%
 - Monétaire dynamique : baisse de 10%
 - Obligation : impact hausse de 2% des taux sur portefeuille obligataire
 - Actions : baisse de 20%
 - Alternatifs : baisse de 10%
- Le calcul du risque fait l'objet d'un reporting mensuel auprès de la Direction Générale.
- Alertes selon 2 niveaux
 - 1^{er} seuil au Comité Financier : Si le risque est supérieur à 25% du résultat IFRS du 31/12/N-1
 - 2^{ème} seuil au Conseil d'Administration : si le risque est supérieur à 33% du résultat net IFRS

Le conseil d'Administration du 24 février 2012 a validé ce dispositif de limite et d'alertes.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine s'est aussi dotée :

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative.
- D'un système d'alerte en termes d'évolution des plus ou moins values latentes :
 - Alerte vers le Comité de placement

ALERTE AU COMITE DE PLACEMENT		
Produits taux	Produits actions	Fonds dédié
1er SEUIL D'ALERTE		
GAIN > 3%	GAIN > 7%	GAIN > 5%
PERTE < - 3%	LOSS < - 5%	PERTE < - 5%
RAS	RAS	RAS
2ème SEUIL D'ALERTE		
GAIN > 5%	GAIN > 15%	GAIN > 7%
PERTE < - 5%	PERTE < - 10%	PERTE < - 7%
RAS	RAS	RAS

Base de calcul : variation de valeur de marché par rapport à la valeur du 01/01/2012

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre sur la ligne de dépassement. Une information est diffusée au premier Comité Financier qui suit cette réunion exceptionnelle.

- Alerte vers le Conseil d'Administration selon 2 niveaux
 - 1^{er} seuil : Si le stock de plus values latentes enregistre une baisse de plus de 5M€ par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1
 - 2^{ème} seuil : si le stock de plus values latentes enregistre une baisse de plus de 10M€ par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier.

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion exceptionnelle du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre avec information au Comité Financier suivant. Une information est diffusée au premier Conseil d'Administration qui suit cette réunion exceptionnelle.

Ces limites et seuils sont, dans des conditions normales de marché, revus une fois par an et validés par le conseil d'administration (24/02/2012).

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

- **EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)**

Au 31 décembre 2012, pour un intervalle de confiance de 99% et sur un horizon de 1 mois, la VaR s'élève à -6,37 millions d'Euros pour un portefeuille de 438,06 millions d'Euros (en baisse de 18 %), soit une baisse de -4,6% par rapport au 31/12/2011.

Le scénario catastrophe conduirait à -15.0 millions d'Euros de variation des plus ou moins values latentes.

- **RISQUE ACTION**

Le risque sur actions porté par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est issu des activités du portefeuille de placement.

- Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage
Pas d'opérations de ce type dans la Caisse régionale.
- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement
Le portefeuille actions est constitué d'OPCVM et de dérivés actions. Au 31/12/2012, ce portefeuille représente un investissement de 56,17M€ (36,17M€ en OPCVM et 20M€ en dérivés) pour un niveau de plus-values latentes de 1,34M€.
- Actions d'autocontrôle
La Caisse régionale n'est pas émettrice de CCI.

14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE

Système de contrôle : le système de surveillance des risques de contrepartie repose sur :

- une limite globale par contrepartie,
- un système d'enregistrement et de contrôle effectué par le Middle Office et le Back Office (Vérification de la position par rapport à la limite) s'appuyant sur le logiciel de traitement KTP,
- un reporting mensuel, Tableau de bord et informations communiqués en Comité Financier.

Circuit de décision

- **Risques interbancaires :**
 - Mise en œuvre des préconisations de CASA-FIN/GR et analyse complémentaire de CACIB (service analyses des Institutions financières),
 - Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées.
- **Risques Corporates :**
 - La Caisse Régionale s'ouvre la possibilité d'investir sur des titres d'entreprises notées, par l'agence de notation Standard's and Poor's, jusqu'à BBB.
 - Le Comité des Prêts de la Caisse Régionale valide une liste de nom de contreparties qui permettra au Front Office de la Trésorerie de pouvoir acheter des obligations avec pour but de les maintenir au bilan jusqu'à leur échéance

Périmètre des risques de contreparties :

- Les produits monétaires souscrits par la CR (Placements en blanc auprès de CA-SA - CDN - BMTN),
- Les obligations détenues en direct par la CR,
- Les comptes courants dans d'autres Banques et Etats,
- Les OPCVM et FCP détenus par la CR,
- Les produits de hors bilan (FRA – CAP – FLOOR – SWAP – SWAPTIONS).

14.4. LA GESTION DU BILAN

14.4.1. LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine mène une politique financière dont les objectifs sont :

- d'optimiser la gestion de son bilan,
- d'apporter son soutien au développement commercial
- de rentabiliser les opérations engagées.

La Direction Financière de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine respecte les Règles Financières Internes au Groupe Crédit Agricole.

14.4.2. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

14.4.2.1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")". L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin l'exposition.

14.4.2.2. Gestion du risque

Le calcul et l'analyse du risque de taux sont réalisés mensuellement. Après validation du Directeur Financier, une présentation est effectuée au Comité Financier présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et formalisée dans le reporting de contrôle interne à destination du Responsable des Contrôles Permanents.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale valide au moins une fois par an la politique de gestion du risque de taux. Il est informé semestriellement de la position du bilan, des résultats et des analyses de l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale.

14.4.2.3. Méthodologie

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode de calcul du risque de taux repose sur la construction de gaps de taux dans une approche statique à partir de l'ensemble du bilan et du hors bilan de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine y compris les compartiments des fonds propres, les participations et le hors-bilan. L'indicateur de mesure utilisé dans la mesure du risque de taux d'intérêt global est le gap synthétique, agrégation du gap taux fixe, du gap de fixing sur taux révisable, du gap sur taux variable capé et du gap inflation affecté d'un coefficient.

Les objectifs de gestion sont présentés au moins annuellement au Conseil d'Administration pour validation (dernière présentation 29/06/2012). Le Conseil d'Administration reçoit deux fois par an une restitution des résultats de la gestion mise en œuvre.

L'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. sont reprises dans l'analyse :

- Le dispositif de mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global s'appuie sur l'outil Cristaux 2 géré par Crédit Agricole S.A.
- La mesure du Risque de Taux d'intérêt Global est le gap synthétique de taux d'intérêt en approche statique
- L'application des modèles nationaux dont les calculs sont de la responsabilité de Crédit Agricole S.A.. La Caisse Régionale s'assure que ces modèles sont adaptés à sa situation.

Description synthétique du dispositif :

Conventions d'écoulement/ Hypothèses	Descriptif	Date de validation
Ensemble des conventions d'écoulement / Hypothèses	Conventions d'écoulement / Hypothèses Nationales	Conseil d'Administration du 24/02/2012
Aucune convention d'écoulement et hypothèses locales utilisées		

Le suivi de gestion du risque de taux est la suivante :

Crédit Agricole S.A. fixe le cadre d'expression de ces limites et émet des recommandations de calibrage.

1 « Limite en VAN »

Choc normatif retenu

Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

Modalités de calcul

Le choc de taux est appliqué sur le gap synthétique considéré. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée.

Calibrage

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment.

Elle doit être inférieure à 10% de ses Fonds Propres.

Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

2 « Limites Gaps »

Les limites s'appliquent aux gaps et elles sont donc définies par maturité. Un dépassement de limites existe lorsque la valeur absolue du gap de taux d'intérêt est supérieure à la limite sur une bande de maturité donnée.

Ce tableau synthétise le dispositif d'encadrement :

Limites utilisées	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice
	Limite en gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	Le niveau des limites mises en place : année 1 à année 2 = 925M€ année 3 à année 11 = 740M€	Conseil d'Administration du 24/02/2012

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités.

Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra réduire sa position que par des opérations financières de bilan, toute utilisation d'instruments financiers de hors bilan étant exclus.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

Une première limite appliquée au gap synthétique est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.

Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.

La limite en gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB annuel budgété.

Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB annuel budgété.

Application

Les limites s’appliquent sur des gaps annuels :

Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap synthétique annuel exprimé en glissant, c’est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.

À partir de la deuxième année, application sur le gap synthétique annuel civil, c’est-à-dire sur l’encours moyen de l’année civile considérée.

Le Comité Financier propose les limites en montant de gap de taux d’intérêt synthétique selon ces recommandations, et en informe le Conseil d’Administration, qui les valide.

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an, et le cas échéant, modifié en cours d’année si l’actualité financière l’exige

La Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine privilégie la mise en place de swap de taux d’intérêt pour gérer son risque de taux mais pourrait après accord du Comité Financier introduire dans sa gestion d’autres instruments financiers comme les Caps et Floors.

14.4.2.4. Exposition

Au 31 décembre 2012, les gaps de taux synthétiques calculés à partir de Cristaux 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nous constatons ainsi que la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine est exposée à la baisse des taux de la première à la troisième année puis au-delà de la huitième année. Elle est, par contre, exposée à la hausse des taux de la quatrième à la huitième année.

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Gap Anjou Maine 31/12/2012	266	480	171	-165	-338	-416	-255	-150	57	303	317

Sur la base de la mesure du risque au 31 décembre 2012 ;

- la sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base correspond à un impact positif de 2.6 millions d’euros, soit environ 0,70% du PNB d’activité.
- l’impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les dix prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro entraîne une hausse de la valeur actuelle nette de 4.6 millions d’euros soit 0,29% de la limite des fonds propres prudentiel.

14.4.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d’un instrument financier du fait de l’évolution du cours d’une devise.

Dans le cadre des relations financières liant la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine et le Groupe central, il est convenu de neutraliser les risques de change qui pourraient naître de l’activité avec notre clientèle.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine se retourne systématiquement vers CACIB (Groupe CA) pour mettre en place des opérations miroir neutralisant ce risque potentiel.

Sur les fonds propres de la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine, aucune délégation n’a été donnée pour prendre du risque de change direct au travers des opérations de placement de l’excédent de fonds propres.

Seuls les OPCVM investis en actifs hors Zone Euro portent un risque de change. A ce titre, une information est effectuée au Comité Financier tous les trimestres et tous les semestres au Conseil d’Administration.

14.4.4. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Les risques de liquidité et de financement désignent en fait 3 risques :

Le risque d'illiquidité : c'est un risque de défaut/fragilisation puis de rupture de la trésorerie

Le risque de concentration des échéances : ou risque de saturation du marché. C'est le risque que l'endettement dépasse la capacité structurelle du marché à le refinancer, entraînant ainsi un risque supplémentaire d'illiquidité et/ou un risque de transformation

Le risque de transformation en liquidité : c'est le risque de perte de PNB engendré par une hausse des spreads de refinancement au moment des échéances de l'endettement existant ; ce risque étant d'autant plus important que la position de transformation en liquidité est importante

14.4.4.1. Objectifs et politique

- Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine instaure un dispositif d'identification, de mesure d'analyse et de gestion du risque de liquidité, afin de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles (règlement 97-02 art 4)
- 2 approches sont définies (arrêté ministériel du 05/05/2009)
 - L'approche standard : un ratio de liquidité forfaitaire à un horizon limité à 1 mois, avec une nomenclature et des pondérations révisées par rapport au ratio de liquidité en vigueur jusqu'en juin 2010.
 - L'approche avancée : un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités
- Comme le Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine surveille son risque de liquidité par l'approche avancée.

14.4.4.2. Gestion du risque

Exposition : le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine doit respecter ce ratio réglementaire. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du groupe.

La direction de la Gestion financière a en charge le suivi au quotidien du risque de liquidité qu'elle assure au regard de plusieurs paramètres (ratios, soldes de compte courant, limites, déficit). Ces indicateurs font l'objet de communication trimestrielle à destination du Comité Financier et du contrôle permanent.

La position de liquidité est présentée tous les trimestres au Comité Financier et tous les semestres au Conseil d'Administration.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Les Caisses régionales, au-delà de leurs ressources clientèle, ont la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes :

Compte courant de trésorerie

Emprunt en blanc de 1 semaine à 10 ans

Avances globales (50% des prêts MLT accordés).

Avances spécifiques de refinancement (SFEEF, Covered Bonds, etc....)

Emission de Titres de Créances Négociables

14.4.4.2.1. Conditions de refinancement en 2012

Sur le marché des Titres de Créances Négociables, l'année 2012 a été plutôt sereine, marquée par un excès important de liquidité sur le marché suite aux différentes opérations de la BCE.

Pour la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les émissions de Titres de Créances Négociables ont augmenté d'environ 20%. Cette hausse a été compensée par une baisse des emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, sur la partie long terme, les ressources sur émissions de Covered Bonds ont apporté des refinancements sur les 6 premiers mois de l'année 2012.

14.4.4.2.2. Méthodologie

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine applique l'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A.

Principaux indicateurs définis à ce stade par les normes internes constituant l'approche avancée (cf. arrêté du 5 mai 2009) :

- Indicateurs Court Terme :
 - Endettement Court Terme
 - Structure minimale du refinancement Court Terme
 - Réserves de liquidité
 - Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
 - Indicateurs Long Terme :
 - Concentration des échéances du refinancement Long Terme
 - Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité
-
- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
 - La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
 - La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
 - La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
 - La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Limite Groupe	Mesure
Coefficient de liquidité	Méthode standard	100%	mensuelle
Limite CT	Méthode avancée	Montant fixé par CA S.A.	mensuelle
Limite en stress global	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 14 jours par entité	mensuelle
Limite en stress lié au groupe CA (idiosyncratique)	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 1 mois par entité	mensuelle
Limite de concentration : refinancement échu dans l'année	Méthode avancée	Amortissement LT < 2.5% des encours crédits par semestre de l'entité	mensuelle
Limite sur le risque de prix de liquidité	Méthode avancée	Sensibilité < % PNB, montant fixé par entité. La recommandation est de 7.5% du PNB	mensuelle

- Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifié. La Limite Court Terme est revue semestriellement.

14.4.4.2.3. Exposition

14.4.4.2.3.1. Ratio de liquidité

Par rapport à la période précédente, le coefficient de liquidité (approche standard) a évolué comme suit :

- Ratio au 31/12/2010 : 175%
- Ratio au 31/12/2011 : 102%
- Ratio au 31/12/2012 : 195%

Le risque de liquidité à court terme

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est dotée d'une limite à court terme (approche avancée) qui représente la partie du refinancement de son déficit jusqu'à 1 an.

- Cette limite déterminée par le potentiel de ressources disponibles immédiatement et jusqu'à 1 an est corrigée par des éléments consommateurs de liquidité et par les prévisions d'activité, consommatrices de liquidité si les crédits clientèle évoluent plus rapidement que l'évolution de la collecte clientèle maintenue au bilan.
- Le compte courant de trésorerie est cantonné à cette limite puisque la position au jour le jour ne peut pas excéder plus de 10% de la limite court terme.
- Au 31 décembre 2012 :
 - Limite court terme : 1 863M€ consommée à hauteur de 1 359M€ (par émission de Certificats de dépôts négociables et d'Emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA).

Le risque de liquidité à moyen long terme

Au 31/12/2012, les limites sur le risque de prix de liquidité, calculées à hauteur de 15M€, sont respectées.

En M€	2013-S1	2013-S2	2014-S1	2014-S2	2015-S1	2015-S2	2016-S1	2016-S2	2017-S1	2017-S2
Perte de PNB (sensibilité)	-2	-1	1	2	5	6	6	6	7	7
En M€	2018-S1	2018-S2	2019-S1	2019-S2	2020-S1	2020-S2	2021-S1	2021-S2	2022-S1	2022-S2
Perte de PNB (sensibilité)	7	6	5	4	4	3	3	3	3	3

14.4.4.2.3.2. Emissions

Pour le court terme :

Programme d'émission de 2 000M€ de Certificats de Dépôts Négociables.
Consommé à 60% au 31/12/2012

Pour le moyen long terme :

Programme d'émission de 300M€ de Billets à Moyen Terme Négociables.
Consommé à 18,3% au 31/12/2012.

Participation aux Emissions de Covered Bonds de Crédit Agricole S.A.
81M€ en 2012

14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine effectue sa politique de couverture par l'utilisation de swaps de taux exclusivement sur le marché de gré à gré. Ces opérations effectuées entre deux contreparties avisées sont encadrées par un contrat cadre (ISDA, FBF,...).

➤ Modalité d'utilisation des swaps de taux

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine utilise les swaps de taux pour des opérations de couverture d'éléments de bilan ou hors bilan et de couverture du risque de taux global.

14.5.1. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE) ET COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (CASH FLOW HEDGE)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...)
- La couverture de crédits clients.

Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple tout ou partie des paiements futurs d'intérêts sur une dette à taux variable) ou une transaction envisagée hautement probable et pourrait affecter le résultat.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture des OATi.

14.5.2. COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (NET INVESTMENT HEDGE)

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

14.6.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

14.6.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni semestriellement dont la Présidence est assurée par le RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le Nouveau Système Information Unique est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

14.6.3. METHODOLOGIE GROUPE DE CALCUL DES FONDS PROPRES EN METHODE AMA

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

14.7. LE RISQUE JURIDIQUE

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

14.8. LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit).

La charte de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, présentée en mars 2002 au Conseil d'Administration a été actualisée en 2006 lors de la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 ; une mise à jour est intervenue en 2012.

Un reporting au conseil d'administration permet une information sur l'activité et les résultats du contrôle interne. Pour l'année 2012 et conformément au règlement 97-02 article 39, deux présentations ont été faites le 23/03/2012 et le 28/09/2012.

14.8.1. LE SYSTEME DE MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle 2 ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risque de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, etc..., formalisées sous la forme de Politiques Risques Crédit et politiques financières. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement des risques crédits est appréciée régulièrement via les revues de portefeuille effectuées en Comité des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux Directions concernées.

14.8.2. LE CONTROLE PERMANENT

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités, directions, métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser. Les contrôles afférents sont décrits dans l'outil de contrôle permanent dédié; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, interviennent sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent et du responsable du Contrôle de la Conformité.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques opérationnels », exhaustivement recensés et actualisée chaque année.

Les résultats des contrôles sont formalisés dans l’outil de contrôle permanent dédié. Ils font l’objet d’un reporting trimestriel par les responsables des fonctions de contrôle, à la Direction Générale, à l’occasion du Comité de Contrôle Interne. Il en est fait également un compte rendu dans le rapport de contrôle interne présenté au Conseil d’Administration, et adressé à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l’Autorité de Contrôle Prudentielle.

L’extension du dispositif à des services ou filiales s’est poursuivie en 2012, notamment suite à la réorganisation des directions. La mise à jour et le renforcement du plan de contrôle Groupe a été faite en prenant en compte les recommandations des inspections générales CA sa.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne notamment le fonctionnement statutaire de la Caisse locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d’agence concerné, en qualité de Secrétaire de Caisse locale du ressort de l’agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

14.8.3. LE CONTROLE PERIODIQUE (INSPECTION GENERALE / AUDIT)

Le Contrôle Périodique (Audit), contrôle de 3° degré, en application du règlement 97-02 modifié, est indépendant des unités opérationnelles ; il intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale (filiales, Prestations de services essentiels externalisés.).

Les missions d’audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s’assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l’exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d’audit s’inscrit dans un cycle pluriannuel, visant au contrôle régulier et selon une périodicité adaptée au niveau d’évaluation du risque, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L’EMETTEUR

La Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine a souscrit auprès de CAMCA, aux polices d’assurances suivantes dans la perspective d’une protection de bilan et de compte de résultat :

Responsabilité civile professionnelle des Caisses régionales et des dirigeants sociaux

Ce contrat a pour but de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l’égard d’autrui par exemple :

- Les administrateurs et dirigeants sociaux de la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine et de ses filiales, dans l’exercice de leur mandat et pouvant aboutir à une sanction civile à titre professionnel,
- La Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine, dans le cadre de son activité.

Responsabilité civile d’exploitation

Le but de ce contrat est de garantir la responsabilité pouvant incomber à la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine (par son propre fait ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels) en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l’exploitation de l’entreprise.

La responsabilité civile courtage

L'objet du contrat est de garantir les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités de courtage d'assurance, de gestion des risques, dès lors que les dommages sont la conséquence soit d'une faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence ou inexactitude commise par l'assuré ou par toute personne dont il aurait à répondre ; soit de la perte, du vol ou de la destruction de documents professionnels dont l'assuré est détenteur à quelque titre que ce soit.

Garantie Financière des courtiers en assurances

L'objet du contrat est de garantir le remboursement des fonds confiés aux assurés au souscripteur du contrat au titre de son activité de courtage d'assurance.

Assurance multirisques informatiques sièges et agences

Cette assurance a pour but de garantir l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à raison des pertes matérielles directes ou des dommages matériels causés aux matériels destinés au traitement de l'information, matériels d'alimentation électrique/de protection et de climatisation, automates bancaires, matériels de bureautique et autres machines dont la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à la jouissance.

Assurance multirisques bureaux

Cela a pour but de garantir les immeubles, meubles, machines et matériels nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, agissant en sa qualité de propriétaire, locataire, occupant ou non occupant, contre les dommages matériels subis à l'occasion d'un incendie, d'une explosion, de dommages électriques, d'un dégâts des eaux, d'un bris de glace, d'un vol ou de détériorations consécutives.

Assurance construction

L'objet est de garantir l'ensemble des travaux de création et/ou de transformation des immeubles à usage de bureaux réalisés pour le compte du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et répondant aux deux conditions suivantes :

- Plus de limite de garantie depuis 2007
- Montant garanti = somme des travaux et honoraires.

Assurance de la flotte automobile

L'objet du contrat est de garantir les véhicules appartenant à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ou dont elle a la garde, utilisés pour les besoins privés et/ou professionnels des conducteurs autorisés.

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurance automobile mission collaborateurs

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les employés de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, des administrateurs au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

Assurance automobile administrateurs potentiels

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les administrateurs potentiels au cours de leurs

déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours

Assurances individuelles pour accidents corporels des administrateurs CR et présidents et administrateurs CL

Cette assurance concerne les garanties acquises pour les Présidents et les Administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales en ce qui concerne les décès par accident et pour les incapacités permanentes à la suite d'un accident.

Assurance individuelle pour accidents résultant d'agression

Objet du contrat : garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat et de hold-up causés au personnel de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou de proximité immédiate au moment des faits.

Nature des garanties : couverture des décès accidentels, infirmités permanentes totales ou partielles et frais médicaux.

Assurance globale de la banque

Cela a pour but de garantir à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine l'indemnisation de la perte pécuniaire qui pourrait résulter :

- d'un détournement ou d'une escroquerie,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration des biens déposés par les clients dans les compartiments mis à leur disposition,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration de valeurs,
- du vol et de la détérioration du matériel de sécurité,
- de la perte, du vol et de la destruction de valeurs expédiées par la Poste ou la société de messagerie express,
- de la perte des valeurs entreposées dans un DAB consécutive à un hold-up, un cambriolage, un incendie ou un dégât des eaux.

14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code du commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement

	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	Moyenne annuelle
Délai de règlement	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	
% de délai respecté	94,28	94,23	95,86	96,39	92,53	97,94	93,54	92	96,05	93,69	95,34	95,81	94,805

	2008	2009	2010	2011	2012
Solde à la clôture de l'exercice des dettes à l'égard des fournisseurs	2,32	2,19	0,94	1,77	3,7

Le solde de 3,7 M€ au 31 décembre 2012 ne comporte pas de dettes échues (hors litiges en cours sur des montants non significatifs).

14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, comme tous les établissements de crédit, est soumis à des normes prudentielles réglementaires instaurées par le Comité de la Réglementation Bancaire. Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations.

14.11.1. LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%.

Le ratio mesure le rapport entre :

- Les fonds propres au numérateur,
- L'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan, affectés d'un coefficient de pondération variable de 0 à 100% selon le risque de recouvrement.

Le ratio de solvabilité européen s'établissait à 16,59% au 31 décembre 2011. **Il s'établit à 20,27% au 30 juin 2012.**

14.11.2. LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le coefficient de liquidité a pour objet de s'assurer, à tout moment, que les établissements bancaires peuvent honorer leurs règlements dans le mois à venir.

Le coefficient de liquidité est le rapport entre :

- Les liquidités à un mois au numérateur,
- Les exigibilités à un mois au dénominateur.

Calculé le dernier jour du mois, il doit être au minimum de 100%.

Tout au long de l'année, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine respectait les normes attachées à ce ratio. **Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'établit à 195,26%.**

14.11.3. LES REGLES DE DIVISION DES RISQUES

Les établissements de crédit sont tenus de respecter deux rapports :

- L'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres,
- L'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par les bénéficiaires dont les concours excèdent 10% des fonds propres ne doit pas dépasser huit fois les fonds propres.

Les ratios, mesurés trimestriellement, sont respectés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 30 septembre 2012.

14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Au 31/12/2012, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige identifié et non couvert pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Caisse Régionale ou de son groupe.

15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Néant.

16. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine poursuit son nouveau projet d'entreprise VISEO lancé en 2011. Il a ainsi fixé les grandes orientations à l'horizon 2015.

Dans cette période de crise économique, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine réaffirme sa volonté d'être la Banque utile au développement de sa région et de ceux qui y vivent.